

Attestation Certification au label Qualitoit

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À LA CERTIFICATION QUALITOIT

La certification Qualitoit est délivrée après vérification rigoureuse des éléments suivants :

- Conformité administrative de l'entreprise (immatriculation, SIRET, code APE)
- Identification du représentant légal
- Validation des compétences techniques et professionnelles en travaux de couverture
- Souscription d'une assurance décennale conforme aux obligations légales
- Engagement formel au respect de la charte qualité Qualitoit

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Nom commercial : **Les Charpentiers du Luberon**
Adresse : **47 CHEMIN DU PORCHE DE LA FABRIQUE 84530 VILLELAURE**
Gérant(s) : **Monsieur David MALJOKOU**

Date de création : **01 06 2008**
SIRET : **504 403 148 00043**
Code APE : **4391A**

VALIDATION DES EXIGENCES

Compétences techniques et professionnelles :
Validées pour la réalisation de travaux de couverture générale

Assurance décennale :
Conforme et en cours de validité pour les activités de couverture

Engagement sur la charte Qualitoit :
Accepté et signé par l'entreprise

ATTESTATION DE CERTIFICATION QUALITOIT

Au vu des pièces justificatives communiquées et après vérification de leur conformité, le label Qualitoit atteste que la société **Les Charpentiers du Luberon**, immatriculée sous le **SIRET n° 504 403 148 00043**, remplit l'ensemble des conditions requises pour l'obtention de la certification Qualitoit.

Cette validation porte notamment sur la régularité administrative de l'entreprise, la justification de ses compétences techniques et professionnelles en matière de travaux de couverture générale, ainsi que sur la souscription et la validité d'une assurance décennale conforme aux obligations légales en vigueur.

L'entreprise s'engage à respecter strictement la charte Qualitoit, incluant les exigences de qualité d'exécution, de respect des normes applicables, de transparence envers la clientèle et de bonne conduite professionnelle.

En conséquence, la certification Qualitoit est accordée pour une durée déterminée, sous réserve du maintien des conditions ayant présidé à son attribution et du respect continu des engagements précités.

Le label Qualitoit se réserve le droit de suspendre ou de retirer la certification en cas de manquement constaté.

RESPONSABLE DE LA VALIDATION

Jean Louis MLYNARCZYK
Responsable de la certification Qualitoit

Validité engagement Qualité : 11 / 11 / 2026



À : **PRUDHOMAT** Le 10 Novembre 2025

